

ROUBAIX

LES ELECTIONS A LA CHAMBRE DE COMMERCE

Nous n'avons obtenu, jusqu'à présent, que les résultats des cantons de Roubaix, Croix et Watteville. Bien que les résultats du canton de Lannoy ne soient pas encore parvenus, les majorités se sont tout de même constituées ainsi :

Première catégorie. — Industriels : inscrits, 433; votants, 339; Roussel, 236 voix; G. Motte, 236; Leclercq, 237; Poulton, 236; Willems, 234; Ponnelle, 236; Boutry, 236; Caydet, 237; Dillies, 235; Pollet, 237; Bassou, 237; Paulus, 237; Pruvost, 236; F. Motte, 237.

Deuxième catégorie. — Commerçants en gros : inscrits, 254; votants, 118; Masurelle, Georges; Watlins, Roguillart, Aug. Vallin, 114 voix à chacun.

Troisième catégorie. — Commerçants de détail : inscrits, 1.859; votants, 754; Bossu, 346 voix; Monhon, 347; Lefebvre, 345.

La Fédération des petits commerçants présentait deux candidats contre les trois candidats du commerce en détail. Ce sont : Smets, qui obtint 350 voix, et Desreumeux, 379.

UN ROUBAISIN ARRETE A GIVET

Le sieur Van Houwerwyn Julien, contremaître à la scierie artificielle de Roubaix, fut arrêté à Givet, par la gendarmerie, en vertu d'un mandat d'arrêt décerné par le substitut du procureur général près du tribunal de commerce d'Amiens. Il est inculpé d'escroquerie.

AUTOUR DE ROUBAIX-TOURCOING

Installation des Nouvelles Municipalités

WATTELOS. — Maire : Henri Briffaut. — Adjoint : Emile Raimbaut et Florimond Lecote.

LEERS. — Maire : M. Joseph Leroy. — Adjoint : Emile Potier et Jules Perin.

Délégués sénatoriaux : J. Leroy, Potier, Delecourt, Penin, Mullier, Hespel, Duzet, Catiez et Delbecq. — Suppléants : Tiberghien et Lecote.

LANNAY. — Maire : Samuel Dujardin. — Adjoint : Dancke.

Délégués sénatoriaux : Serquin, Réant et Lefebvre. — Suppléant : Bacro.

LYS-LEZ-LANNAY. — Maire : Adolphe Lorthioir. — Adjoint : Marissal et A. Leroy.

Délégués sénatoriaux : Dubus, Delepoire, Leman, Denis, Lagae, Delecoix, Segers, Jouveaux et Carpentier. — Suppléants : Carlet et Bontie.

SAILLY-LEZ-LANNAY. — Maire : Garvais Deschamps. — Adjoint : Ch. Darros.

Délégués sénatoriaux : Garvais, Deschamps et Adrien Lepers. — Suppléant : A. Bruzin.

TOUFFERS. — Maire : Fréne Gallet. — Adjoint : J. Vanwijger.

Délégués sénatoriaux : G. Willems, J. Vanwijger, et Deroubaix. — Suppléant : Jean Desprez.

WASQUEHAL. — Maire : Charles Lepers. — Adjoint : Emile Lesaffre et Daniel Leveillé.

Délégués sénatoriaux : Charles Lepers, Gaston Gars, Albert Moosbrug, Alfred Dubus, Daniel Leveillé, Achille Delecoix, Achille Delecoix, Victor Bernard, Victor Bernard, Lucien Marchand, Edmond Jonas et René Delbarré.

HEM. — Maire : Henri Delecoix. — Adjoint : Jean Desprez et Henri Pavelle.

Délégués sénatoriaux : Henri Delecoix, Jean Desprez, Henri Pavelle, Charles Delecoix, Pierre Desmuller, Charles Favorelle, Auguste-Henri Ober, Florent Privat, et Prosper Calaire.

Suppléants : Emile Bodelle, Lucien Marchand, Edmond Jonas et René Delbarré.

FOREST. — Maire : Adolphe Chuffart. — Adjoint : Louis Dohart.

Délégués sénatoriaux : Adolphe Chuffart, Jean-Baptiste Wadel. — Suppléant : Jean-Baptiste Nys.

MOUVAUX

SECOURS AUX CHOMEURS REFUGIES. — Les secours de la 13e période seront comptés du 21 novembre au 31 décembre, soit pour 30 jours au lieu de 28. En conséquence, les bulletins de salaire doivent être remis à la mairie, au plus tard pour le dimanche 21, à 11 heures du matin, et porter les gains de 5 semaines. Les travailleurs qui n'auraient pas envoyé leurs bulletins de salaire à la date indiquée ci-dessus, seront, ainsi que leur famille, rayés définitivement de la liste de secours.

RAVITAILLEMENT. — Même ordre de distribution que pour la précédente période.

ETAT-CIVIL. Publications. — Victor Cappe, lauréat, domestique à Mouvaux et Suzanne Verchère, doubleuse, à Roubaix.

LILLE

L'INSTALLATION DE LA NOUVELLE MUNICIPALITE

Hier a eu lieu, à la Mairie provisoire, l'installation de la nouvelle Municipalité. A l'occasion de cette cérémonie, la Salle du Conseil avait été aménagée pour l'usage de la Mairie.

La passation des pouvoirs devant avoir lieu à 6 heures, à 6 heures moins 5 la plupart des nouveaux conseillers étaient dans la salle.

Enfin, à 6 heures, Les nouveaux conseillers au grand complet prennent place autour de la table du Conseil et M. Brackers-Hugo fait son entrée dans la salle. Pour la dernière fois, le représentant de la Municipalité défunte prend place dans le fauteuil présidentiel et procède à la remise des pouvoirs.

Après avoir donné connaissance de la liste des nouveaux élus, il procède à l'appel nominal auquel les conseillers répondent : « présent ».

M. Brackers-Hugo cède alors sa place au citoyen Delory à qui il serre la main, puis se retire. La cérémonie est terminée.

La première séance du Conseil Municipal

Le citoyen Delory ouvre alors la séance du Conseil municipal, dont le premier acte a été la nomination du maire et des adjoints.

Le p. s. jeune conseiller, le citoyen Salengro, désigné comme secrétaire de séance, lit, conformément à la loi, les articles concernant la nomination du maire et des adjoints.

Après quoi, il est procédé au vote.

Delory, Maire de Lille

A l'unanimité moins une voix, DELORY est élu maire de Lille. A ce moment, le drapeau est hissé au sommet de la Mairie et la Musique des Sapeurs-Pompiers joue la « Marseillaise », que le Conseil municipal en entier écoute debout.

Des acclamations saluent alors et notre hymne national et le nouveau maire de la Cité.

Une magnifique gerbe de fleurs offerte par le Conseil municipal et la Section Lilloise du

Parti Socialiste, est remise à Delory par Marcel Dujardin.

Trois ans, Delory remercie ses collègues de cette marque touchante de sympathie, puis le dépouillement du scrutin reprend et les conseillers dont les noms suivent sont nommés adjoints dans l'ordre suivant :

Georges GOUDIN, Ter adjoint. — Charles SAINT-VENANT, VERHAEGHE, BARDOU, MOITHEY, GUELTON, WILLEMS, RAGHE, BOOM, CRETON et DENEBERG.

Les résultats connus, le citoyen DELORY prend alors la parole et prononce le discours suivant :

Le Discours du Maire

Citoyens,

Il y a quinze ans une juxtaposition de haïnes, de rancunes, d'ambitions non satisfaites, forma un bloc qui arracha cette Administration des mains des délégués du Parti Socialiste.

Si depuis lors nos adversaires ont cessé de nous en vouloir, ce ne fut que grâce à la fraude, et sans l'épouvantable guerre que nous venons de subir, les uns et les autres n'auraient pu se faire amis.

Si, pour les élections de cette année, un bloc de nouveau constitué dans l'espoir de nous barrer la route, sa composition fut d'abord surprise à la peur et au besoin de défenses des intérêts privés.

Malgré cet amalgame inhumain, malgré toutes les manœuvres dévotement nous, le corps électoral a jugé, et nous venons chargés des intérêts de la ville.

Qu'il se souvienne de ces difficultés vous allez vous trouver demain, vos adversaires créent déjà à la faille.

Pour un travail acharné, par une compréhension des besoins de nos adversaires, il faut les faire mentir sur ce point comme ils ont tenté de le faire.

Il y a eu de colossaux dans la campagne électorale. Le temps est trop précieux. Je ne veux que vous dire : « Amis, puisque vous venez de me faire le grand honneur de m'élire à la présidence de l'Administration, il faut que je puisse compter sur votre concours le plus absolu. Ce ne sera pas un vain mot, car j'ai accompli l'énorme tâche qui nous a été imposée par le scrutin.

Et maintenant qu'il me soit permis, en votre nom à tous, de remercier les 16.700 électeurs qui nous ont accordés leur confiance. Nous nous efforçons de leur prouver que ce n'est pas en vain qu'ils ont compté sur nous.

Quand 16.700 électeurs qui votèrent pour nous adversaires, nous nous disions que s'ils n'ont pas de représentants directs dans cette assemblée, ce n'est pas de notre faute.

Mais, comme nous le disions, il ne restait que des Lillois, ils doivent se souvenir que cette maison est la maison commune, et que chaque fois qu'il s'agit d'intérêts et de l'avenir de notre cité, il ne faut pas avoir ni blancs, ni bleus, ni rouges ; il n'y a que des Lillois.

Je termine donc ces quelques mots en remerciant ceux qui nous sont chers :

Vive Lille !

Vive la République démocratique et sociale !

Le discours est suivi par les applaudissements du Conseil municipal, auxquels se joignent ceux du public massé en une foule compacte, dans la salle qui lui est réservée.

Le maire annonce alors que l'on va procéder à la désignation des délégués sénatoriaux.

On distribue aux conseillers des bulletins sur lesquels figurent les noms des candidats.

Avant le vote, le secrétaire de séance lit les dispositions de la loi concernant la nomination des délégués sénatoriaux ; puis le vote a lieu qui donne les résultats suivants :

Les Délégués Sénatoriaux

Ont été désignés à l'unanimité :

MM. Wellhoff Bernard, Levy Frédéric, Raux Emile, Vinche Emile, Vinche Charles, Verpoque Jules, Joye Joseph, Delory Gabriel, Delory Gaston, Schietecatte Leon, Carlier René, Balaille Désiré, Poullet Eugène, Leterne Jules, Otletard Léon, Bailly Edmond, Viseur Emile, Ombrak Gustave, Duvall Charles, Hyl Charles, Baillet Charles, Marchand Gustave, Legru Jules, Doljar Auguste.

Suppléants : MM. Mismacq Albert, Walger Jérôme, Henri Ernest, Doyennette Amédée, Seynaeve Charles.

Ces résultats obtenus, le maire remercie les conseillers de l'empressement qu'ils ont apporté et vœux à cette première réunion. Il affirme sa confiance dans le dévouement du Conseil.

DUJARDIN, prenant la parole, demande qu'à l'occasion de la rentrée de la municipalité socialiste, le maire, un jour de congé soit accordé aux employés municipaux.

Le MAIRE dit qu'il croit être l'interprète du Conseil en acceptant la proposition du citoyen Dujardin.

Deux autres propositions sont encore faites concernant les enfants des écoles et la levée des punitions.

Ces propositions sont acceptées et le Conseil pour qu'elles reçoivent plein effet, les transmettra au maire le jour de la séance.

Il est 7 heures et demie. Le public entra alors dans la salle du Conseil et félicita les nouveaux élus, tandis que la musique des pompiers jouait les plus beaux morceaux de son répertoire.

NAISSANCE

Nous apprenons la naissance de Wallert Madeleine, fille de notre ami et collaborateur, Gustave Wallart.

Aux heureux parents, nous présentons nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux.

Elections Cantonales

Liste des Candidats du Parti Socialiste de l'Arrondissement de Lille

AU CONSEIL GENERAL

CANTON NORD. — DESQUIENS César, employé.

CANTON NORD-EST. — DELORY Gustave, député, maire de Lille, conseiller sortant.

CANTON EST. — HENTGES Joseph, maire d'Hellemmes, conseiller sortant.

CANTON SUD-EST. — SAINT-VENANT Charles, député, adjoint au maire de Lille, conseiller sortant.

CANTON SUD. — VERAEGER Désiré, adjoint au maire de Lille.

CANTON SUD-OUEST. — SALENGRO Roger, conseiller municipal.

CANTON CENTRE. — LALLO René, conseiller municipal.

CANTON OUEST. — BONDUDES Désiré, conseiller municipal.

AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

CANTON NORD. — BAILLEUL Léon, employé.

CANTON NORD-OUEST. — DENNEQUIN Georges, employé.

CANTON EST. — CARLIER Joseph, conseiller sortant.

CANTON SUD-EST. — SAMSON Henri, conseiller sortant.

CANTON SUD. — GUESQUIERE Arthur, conseiller municipal.

CANTON SUD-OUEST. — DUJARDIN Marcel, conseiller municipal.

CANTON CENTRE. — MASSON Louis, conseiller municipal.

CANTON OUEST. — BRODELL Louis, employé.

Les accidents de la rue

CHABOT EN PANNE

Une lourde voiture de la maison Derocq, conduite par Louis Doybald, 55 ans, débouchait de la rue de Paris mercredi vers 4 h. 1/4. En arrivant à la hauteur de la maison portant le numéro 85, la voiture vint à engager sur la voie de tram-vois. A ce moment, l'une des roues avant du véhicule se brisa. La circulation des trams n'a pu se faire difficilement sur une seule voie, par suite du long travail de trans-

bordement nécessité par cet accident, la voiture étant chargée d'une grande quantité de boîtes de fil de lin.

UN ENFANT SE BRISE LE BRAS

Un jeune garçon de 9 ans 1/2, le petit Ferdinand Pollet, demeurant rue Jules-Breton, cité Desmot, 7, sortait de chez lui jeudi matin, vers 10 heures. En courant, le pauvre petit fit une chute si malheureuse qu'il se brisa le bras gauche.

Un docteur le fit admettre d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur.

CEUX QUI NOUS VOLENT DES DRAPS PAS CHERS

On recherche les auteurs de vols de deux paires de draps de lit d'une valeur totale de 200 fr. environ, commis au préjudice : 1° de Mme Sophie Padieu, demeurant 65, rue de Fives ; 2° de celui de Mme Jeanne Delecoix, même rue, 60.

Ces larcins furent commis dans les greniers banaux des immeubles où ces personnes avaient mis sécher leur linge.

DES STORES A BON MARCHÉ

En pénétrant hier matin dans une des salles de classes de l'extrême Saint-Hubert, située rue d'Hazebrouck, Mile Célestine Cote institutrice libre, fut surprise du spectacle qui y régnait.

Les tabliers des élèves gisaient pêle-mêle sur le planché et, au surplus, quatre stores d'une valeur de 35 francs l'une, accrochés aux fenêtres, avaient disparu.

Plainte a été déposée par la directrice de l'établissement.

DES SACS PRESQUE POUR RIEN

Le service de la sûreté a mis la main au collet des deux frères Vercurys, Robert et Odile, âgés respectivement de 29 et 29 ans, garçons boulangers, demeurant ensemble en garni, 10, rue de Juliers.

Les deux frères sont inculpés de complicité de vol par recel de 22 sacs à farine. On les a déferés au Parquet.

Ils prétendent avoir achetés ces sacs, qu'ils revendront en sacs piques, à raison de 1 franc l'un à un marchand inconnu d'eux et renfermé sur un bon public.

Or, les sacs ont une valeur totale et réelle de 110 francs.

L'ARGENT DE SON COUSIN

La femme Andria Delecoix, épouse Vanroyen, 27 ans, magasin, demeurant 106, rue de Tournai, vient de faire l'objet d'un procès-verbal pour vol.

Elle déroba chez son cousin M. Désiré Prevost, marchand de cuir à Mous-en-Baroeul, qui l'employait, un portefeuille contenant une somme de 55 francs.

Cette personne a été-lassée en liberté provisoire, étant donné l'état de grossesse avancée dans lequel elle se trouve.

LA GALETTE DE SA PATRONNE

Une cabaretière, Mme Crul, demeurant 11, rue de la Cité, avait à son service, en qualité de bonne, la nommée M. Gensens, 30 ans, lingère de sa profession et demeurant 37, rue Gde-Chaussée.

Abusant de la confiance que sa patronne avait en elle, la bonne d'occasion puisa, à diverses reprises, dans une cassette contenant une somme de 1700 francs, représentant les économies de la cabaretière et que cette dernière tenait cachés, de même que la clef l'ouvrant, sur le tiroir-caisse de son comptoir.

Arrêtée, l'indélicite Anna avoua s'être ainsi appropriée environ 1.200 francs en l'espace de quelques semaines.

Elle s'expliqua devant les juges du tribunal correctionnel. Elle a été déferée au Parquet.

LA BICYCLETTE DE L'EMPLOYÉ

Jeudi, vers 4 heures de l'après-midi, le jeune employé Edmond Moreau, 15 ans, demeurant 67, rue Maltesse, s'était rendu au Crédit du Nord pour le compte de son patron.

Il eut le tort d'abandonner son vélo dans le hall de cet établissement. Un bébé n'osa pas la voir, et la monture, délaissée et l'entrepreneur, disparut à toute vitesse.

Cherché, après, inutilement.

ELLE VISITAIT LES APPARTEMENTS

Une habitante de l'arrondissement de Lille, Sidonie Vanoutrye, 48 ans, sans domicile fixe, s'était introduite dans la maison portant le numéro 34 de la rue Faidherbe. Rencontré au 2e étage par Mlle Gaker, fille du directeur de la maison, Vanoutrye, habitant l'immeuble, elle lui déclara qu'elle venait en possession d'un appartement.

Or, à ce moment, elle était vue sortant d'un bureau où il se fait des réparations.

Son attitude ayant paru louche à Mlle Gaker, elle se précipita dans le bureau et aperçut, dissimulée derrière un store, la femme suspecte.

Arrêtée, celle-ci a nié avoir eu l'intention de s'approprier le dit store. Elle sera néanmoins déferée au Parquet.

L'affaire de détournements

BOUDIER EST-IL AUSSI UN MARCHANT ?

Le jeune Boudier, qui avait déjà fait choix d'un avocat pour le défendre, le jour où il comparait devant ses juges, vient de demander à M. Moithey, du barreau de Lille, qui a accepté, d'assister au cours des interrogatoires qu'il subira.

Questionné par M. le juge d'instruction Glorian, au sujet de la vie large et p. u en rapport avec sa situation qu'il menait avant son arrestation, l'inculpé protesta contre ces dires. Il ajouta qu'au delà de ces appointements d'employé, il avait pu gagner, en occupant d'un commerce d'alimentation (?) grâce à différents personnes d'Haubourdin.

Trois témoins ont été entendus à ce sujet par le magistrat instructeur. Prochainement, un bijoutier sera appelé à venir donner au Parquet son avis sur la valeur de bijoux achetés par Boudier ces derniers temps.

Ajoutons, pour l'instant, que le père de l'intéressé est venu déclarer spontanément à M. Glorian, qu'il ignorait tout de l'affaire dans laquelle son fils se trouve impliqué.

ON CENTRE LES P. G. BOCHES

Depuis quelques jours, les P. G. boches, qui travaillaient en détachement un peu partout, sont ramassés par groupes dans les camps de concentration.

L'autorité militaire garde au sujet de ces opérations, le secret le plus absolu, on ne sait si celles-ci sont motivées par les événements politiques actuels ou si l'arrivée annoncée de nombreux ouvriers rouennais rendant inutile la main-d'œuvre des P. G., on aurait décidé d'interner purement et simplement, nos hôtes malgré eux.

Un voyageur lillois condamné à Amiens

IL AVAIT VOLÉ UNE AUTO ALLEMANDE

Le ter Conseil de guerre d'Amiens a statué sur une affaire, concernant le vol d'une automobile.

L'auteur, Lefèvre Edouard, est voyageur de commerce à Lille, 36, rue de la Barre. Des que l'armistice fut signé, il s'empara d'une petite voiture automobile allemande, abandonnée sur la route d'Haubourdin.

Quelqu'un le dénonça. Lefèvre prétendit qu'il avait acheté le véhicule, pour 500 marks, à un soldat boche. On parvint facilement à lui démontrer qu'il mentait.

L'accusé reconnut ensuite les faits, qu'il regrette. Un an de prison.

Pour la Correctionnelle

UNE GAROTIERE

La ménagère Rosalie Van de Castelle, rue d'Emmerin, 45, Jacquart, à Haubourdin, inculpée de larcin d'escroquerie, est renvoyée en correctionnelle par M. le juge d'instruction. Elle avait un bon de réquisition de cinq kilos de laine à Lille, et avait jugé bon de placer de sa propre main, un à l'avant le 5, ce qui lui donna droit à un maletas de 45 kilos. Pas trop bête, la petite mère !

DEUX FAUX-TEMOINS

Pour avoir formé devant le Tribunal des accusations reconnues fausses par la suite, contre le brigadier de police Rousseau, de Tourcoing,

les nommées Hortense Vanla diem, femme Cuvelier, 38 ans, ancienne débitante de boissons à Tourcoing, et Julia Hebut, 22 ans, fillette, au même endroit, passeront prochainement en Correctionnelle.

Ainsi en décida M. Delaë.

EVINE, IL BRISE LES FENETRES

Un louche individu, le sieur François Gilman, 25 ans, étant saumonier, vivait depuis un certain temps, aux crochets de la femme Martine Dupire, 38 ans, tenancière du 21 de la rue du Fresnel. Trois voisins, Gilman eut passablement de démêlés avec sa concubine qui voulait l'évincer. Celui-ci lui avait promis de venir tout briser chez elle le jour où il serait congédié. Il fut donc armé de marteaux et de tringles, et se lança avec violence dans les volés et arceaux.

Arrêté, il a été mis à la disposition du Procureur de la République et sera jugé avec deux autres condamnations pour coups et vagabondage spécial.

PETITES NOUVELLES

COUP DE TAMPON. — Vers 4 heures 30 du soir, une collision s'est produite à l'angle du boulevard de la Liberté, et de la rue Nationale, entre le camion de MM. Peury, menuisier à Hout-dan et Schieris, demeurant 98, rue de la Barre, Dégalis matériels.

A SAINT-JACQUES

Lille, 38, rue Grande-Chaussée, Lille

Voir nos Etalages

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE

AU CONSEIL MUNICIPAL. — M. Descaillès, maire sortant ne sollicitant plus la place de premier magistrat de la commune, c'est M. Descamps, qui a été désigné pour le remplacer.

M. Dittue et Fiehaux ont été nommés adjoints.

Délégués sénatoriaux. — MM. Descamps, Boite, Foubert, Rogie, Debeusscher, Duran, Salomon, Saunier, Fiehaux, La Poste, Patry et Vanderaaghem. — Suppléants : MM. Martin, Maes et Vermeille.

LES P. G. BOCHES VOLAIENT... LE PINARD

M. Emile Philippe, négociant en vins, rue Gambetta, accompagné d'un domestique, s'était rendu à 8 heures, représentant les économies d'une dizaine de barriques de vin, dans un magasin de vin, où il constata la disparition d'un vin. Après avoir recherché, il fut fait retrouver caché dans une bûche. Or, le domestique du négociant aperçut deux boches munis de sacs de toile qui s'apprêtaient à sortir. La nommée M. Gensens, qui était déjà aux trois quarts vêtue de son linge, fut aperçue en train de se déshabiller.

Après leur avoir donné la chasse, on s'empara de leur linge. L'un des boches fut en outre saisi pour l'ourlog du pinard à bon compte.

ENTRE EPOUSE ET MAITRESSE

Le nommée E. Elol, avait à la suite de la guerre, abandonné sa femme Marie G., demeurant à Paris, rue de Bruxelles, 9, pour venir vivre en concubinage avec une dame Magie Q., rue de la Madeleine.

L'épouse s'était aperçue du refuge de son mari et s'était rendue à la suite de son mari, rue de la Madeleine, 9, où elle se précipita à la figure, ne lui faisant d'ailleurs que des blessures insignifiantes.

M. Leclercq, commissaire de police, averti de ce petit drame, a ouvert une enquête.

LAMBERSART

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni mercredi pour procéder à son installation.

Ont été nommés : Maire, M. Delecoix ; adjoints, MM. Mabilde de Poncheville et Poullier.

Délégués sén